



Le 9 mars 2011.

IMPORTANT

Déneigement des toitures

Chers membres,

Malgré que l'hiver tire à sa fin, nous ne sommes pas au bout de nos peines avec les accumulations et les tempêtes de neige. Environnement Canada mentionne que le quart de la neige reçue dans un hiver tombe au mois de mars. Donc, à nos pelles et avec un sourire!

Par contre, nous voulons vous rappeler que malgré le fait qu'enlever la neige des toitures est prévu dans la description de tâche de quelques-uns de nos emplois, le tout doit se faire de façon très sécuritaire. Et ce n'est pas nous qui le mentionnons, mais bien la CSST.

En effet, si votre supérieur vous demande de monter sur la toiture pour enlever la neige autour des sorties d'air et équipement qui peuvent s'y retrouver, il n'y a pas vraiment de problème.

Là où il peut exister une problématique, c'est lorsqu'on vous demande de déneiger le toit en envoyant la neige en bas de la toiture. À partir de ce moment, une méthode sécuritaire doit être mise en place par l'employeur pour éviter les accidents et chutes mortels. Vous retrouvez cette méthode et le communiqué de la CSST sur le site internet de votre section locale au www.scfp4296.com. Mais pour résumé, un garde-corps doit être installé s'il y a risque de chutes de plus de 3 mètres et d'autres moyens doivent aussi être mis en place!

Donc, soyez vigilants et prudents, un accident est si vite arrivé...

Sylvain Ladouceur
Président
SCFP 4296